

<p align="center"><b>Global Compact - « Communication sur le progrès » - ACOME 2008</b> <b>VALORISATION DE DECHETS BOIS POUR LE CHAUFFAGE CHEZ ACOME</b></p>
--

**Contribuant au Principe n°8 « ENVIRONNEMENT » : Prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement**

La société ACOME, représentée par son Président Mr Régis Paumier s'engage à respecter les 10 principes du Pacte Mondial dans son organisation et ses processus.

ACOME s'est engagée à la mise en œuvre d'actions contribuant à la protection de l'environnement et entrant dans le cadre du développement durable depuis plus de 15 ans :

- réduire, trier et valoriser les déchets,
- réduire les consommations énergétiques : eau, électricité, gaz,
- prévenir des pollutions éventuelles,
- limiter les impacts environnementaux dans l'air, l'eau et le sol

Le site industriel est ainsi certifié ISO 14001 depuis 2000.

Dans ce cadre, ACOME a investi et mis en service une nouvelle chaufferie bois dont les objectifs sont triples :

- valoriser les déchets de bois disponibles dans l'entreprise, principalement les conditionnements et emballages en fin de vie et non réutilisables (tourets et palettes),
- réduire la consommation d'énergie pour chauffer les ateliers, donc baisser les coûts de chauffage,
- réduire les impacts environnementaux.

L'installation a pour but de chauffer 37 000 m<sup>2</sup> d'ateliers de production du site industriel, soit 1/3 de la surface couverte totale représentant un volume d'environ 300 000 m<sup>3</sup>. La puissance de la chaudière est de 1,5 Mw, elle est alimentée par des déchets de bois broyés en sapin non traité.

La chaudière bois est couplée à deux chaudières gaz constituant ainsi une installation bi-énergie "bois/gaz" qui permettra une répartition de la production de chauffage à environ 90% en bois contre 10% en gaz propane. Avec 1400 tonnes de bois brûlé, l'équivalent de 300 tonnes de gaz a pu être économisé dès la première année de fonctionnement. Le coût de production attendu du Kilo-Watt-Heure bois est estimé à 1/3 du coût en gaz propane. Le rendement de la chaudière est de 85 % par optimisation de la quantité de bois brûlé au juste nécessaire.

Les impacts environnementaux sont significatifs avec :

- un gain de 215 tonnes équivalent pétrole par an,
- la suppression de 580 tonnes de CO<sub>2</sub> rejeté par an dans l'atmosphère.

Le coût d'investissement est de 960 000 euros, subventionné par le Conseil Régional de Basse Normandie et l'ADEME à hauteur de 15 %.

Mots clés : énergie, chauffage, environnement